



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques de la Haute-
Vienne**

Pôle d'évaluation domaniale

30 rue Cruveilhier
87050 Limoges Cedex 2

téléphone : 0555455900
mél. : ddfip87.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Philippe GOUTORBE

téléphone : 05 55 45 58 37
courriel : philippe.goutorbe1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 8046218

Réf Lido : 2022-23131-19984

le 07/04/2022

*La Directrice départementale des
Finances publiques*

à

MONSIEUR LE CORFEC BENJAMIN

NEXITY PROPERTY MANAGEMENT

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Terrain
Adresse du bien : Letrade- 23420 MERINCHAL
Valeur vénale : 700 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

NEXITY PROPERTY MANAGEMENT pour le compte de la SNCF
affaire suivie par : M. Benjamin LE CORFEC, gestionnaire de patrimoine.

2 – DATE

de consultation : 11/03/2022

de réception : 11/03/2022

de visite : non visité

de dossier en état : 11/03/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession au département en vue de la création d'une aire de covoiturage.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune de Mérinchal :

Parcelle cadastrée :

Situation	Section et n° de plan	Superficie
Mérinchal	G n° 759	33 264 m ²

Terrain nu gravillonné devant laquelle passe la route départementale n° 941. L'emprise concernée est de 1120 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire présumé : SNCF.

Origine de propriété :

Situation locative: libre de toute occupation.

6 – URBANISME – RÉSEAUX

RNU

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

La valeur vénale est estimée à 700 €.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est de 18 mois.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques
et par délégation,



GOUTORBE Philippe
Inspecteur